

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° II-4049

présenté par

M. David Magnier, M. Evrard, Mme Parmentier, M. Buisson, Mme Ménaché, Mme Grisetti, M. Bentz, M. Guitton, M. Boccaletti, M. Rambaud, M. Allegret-Pilot, M. Meizonnet, M. Lioret, M. de Lépinau, M. Salmon, M. Fouquart, M. Clavet, M. Rivière, M. Villedieu, Mme Da Conceicao Carvalho, M. Beaurain, M. Giletti, M. Dufosset, Mme Hamelet, M. Golliot, Mme Ranc, M. Chudeau, Mme Joubert, M. Patrice Martin, M. Dussausaye, M. Gonzalez, M. Taché de la Pagerie, M. Weber, M. Markowsky, M. Bovet, Mme Josserand, M. Jolly, M. Perez, M. de Fleurian, M. Gery, M. Lottiaux, Mme Rimbert, Mme Lelouis, M. Pfeffer, M. Tivoli, Mme Diaz, Mme Lechanteux, M. Ménagé, Mme Robert-Dehault, M. Guiniot, M. Sanvert, Mme Bouquin, M. Chenu, M. Dragon, M. Tonussi, Mme Marais-Beuil, M. Le Bourgeois, M. Boulogne, M. Rancoule, M. Meurin, M. Blairy, M. Bilde, Mme Mélin, M. Dessigny, Mme Blanc, M. Tesson, M. Limongi et M. Michoux

-----

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	5 000 000	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	5 000 000
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>5 000 000</b>	<b>5 000 000</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Face aux exigences croissantes de transition écologique, les agriculteurs subissent des coûts importants pour adopter des pratiques durables et réduire l'utilisation des pesticides. Cet amendement vise à instaurer un fonds dédié à cette transition, offrant un soutien financier direct aux exploitants pour mettre en œuvre des méthodes respectueuses de l'environnement sans compromettre leur compétitivité.

La mise en place de ce fonds représente un investissement stratégique pour renforcer l'indépendance alimentaire tout en répondant aux attentes sociétales en matière de durabilité. Ce soutien ciblé permet de concilier les impératifs environnementaux avec la rentabilité des exploitations agricoles, assurant ainsi leur résilience économique.

Le présent amendement prévoit d'abonder les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 5 000 000 euros pour l'action n° 23 : "Appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles" du programme n° 149 : "Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt" et, pour les besoins de la recevabilité financière, de minorer du même montant les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, pour l'action n° 04 : "Moyens Communs" du programme n° 215 : "Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture".